

## **Histoire et histoires de notre école (6)**

### **Création d'une deuxième classe en 1932, du provisoire qui dure**

Depuis la rentrée de 1893, Loupiac avait son école à l'emplacement actuel, cette école neuve ne comportait qu'une seule classe. Cette construction faisait suite aux lois de 1881 et 1882 d'une troisième république qui avait couvert les campagnes françaises de bâtiments qui marquent encore pour beaucoup de cœur de nos villes et villages. Une forme d'écho laïque au « blanc manteau d'églises » qui avait recouvert la France médiévale.

Le bâtiment initial n'avait pas sa forme actuelle, il comportait la même façade principale mais sans les extensions latérales et n'avait donc qu'une classe dans la profondeur. Il était entouré de prairies et comportait un champ d'expériences pour permettre aux futurs agriculteurs de s'exercer aux soins des arbres et des plantes.

Après le traumatisme que fut la grande guerre pour les campagnes (18 noms au monument aux morts), une relative prospérité dans les années 30 avait redonné un certain dynamisme aux villages (augmentation des exploitations en tabac, soutien au prix du blé) et par conséquent augmenté la population en âge d'aller à l'école, de 5 à 14 ans. Dans ce contexte la classe unique peinait à accueillir tous ces enfants, 48 élèves quand même...

Extrait de la séance du Conseil Municipal de la commune de Loupiac du 26 juillet 1931

*« Après lecture d'une lettre de Monsieur l'Inspecteur d'Académie de Langon en date du 1<sup>er</sup> Mai 1931 invitant le Conseil Municipal à examiner la création d'un deuxième classe mixte dans la commune, M le Maire expose qu'en effet l'effectif de l'école mixte communale (48 élèves) est trop élevé pour une seule classe et que la comparaison des chiffres d'entrées et sorties pour les cinq années immédiatement prochaines fait ressortir un accroissement probable de 6 élèves.*

*Il y aurait lieu en conséquence de créer dans la commune une deuxième classe mixte.*

*Le Conseil, ouï l'exposé de M le Maire ...*

*... considérant qu'il n'existe dans la commune aucune maison susceptible d'être appropriée d'une façon définitive à la destination d'une deuxième classe, mais qu'il serait possible de construire sur le terrain entourant l'école des bâtiments nécessaires pour cette création.*

*Considérant en outre, que dans l'intérêt des enfants, cette deuxième classe pourrait fonctionner provisoirement dans le presbytère aménagé à cet effet.*

*A l'unanimité, vote en principe la création d'une deuxième classe mixte à l'école communale.*

*Charge M le Maire de faire auprès de M le Préfet et du Conseil Départemental toutes les démarches en vue de cette création.,.*

***Demande qu'en attendant la construction de nouveaux bâtiments, une deuxième classe soit ouverte, à titre provisoire, dès la rentrée prochaine, dans le presbytère. »***

Il est intéressant de noter que le compte rendu du Conseil était rédigé par l'instituteur Monsieur Dumeste qui, comme la plupart de ses collègues, exerçait la fonction de secrétaire de mairie.

Le conseil municipal comptait 10 élus, Charles Bergès, Maire, François Jautard Adjoint, Raoul Noël, Louis Jautard, Martial Bentéjac, François Darquey, Roger Couquiaud, André Duzan, Alban Duzan, René Delas. Il ne faut pas s'étonner de l'absence de femmes au sein du conseil, évoquer le principe de parité entre hommes et femmes aurait simplement paru extravagant en 1932.

Le Président Albert Lebrun était à la tête de l'Etat et Edouard Herriot présidait le gouvernement.

Le Conseil, dans sa séance du 26 juin 1932 acte le principe d'agrandissement de l'école et l'installation de la deuxième classe dans la continuité de la première. Le projet est bouclé, la dépense s'élève à 210 000 francs, le financement comprend une imposition exceptionnelle votée pour couvrir un emprunt de 21 000 francs et une subvention de l'Etat de 189 000 francs demandée, la commune n'ayant « ... **aucune ressource actuellement disponible** »

... Las, la volonté ne suffit pas, et dans sa séance du 30 juillet 1933, le conseil prend connaissance de la réponse de l'Etat à sa demande de subvention :

**« ...Etant donné le peu de crédits réservés par le parlement pour les constructions scolaires et le numéro de classement du dossier présenté par la commune, il y a tout lieu de croire que la deuxième classe continuera de fonctionner durant plusieurs années dans ses locaux provisoires... »**

De guerre lasse le Conseil décide alors d'aménager ce site provisoire pour « placer les jeunes élèves dans les meilleures conditions d'hygiène et de confort. »

Cette situation provisoire, que la guerre ne fera que conforter, se poursuivra quelques années encore après la libération, et prendra fin en 1950, date à partir de laquelle l'école trouvera sa configuration actuelle.

### **Quelques témoignages...**

Il existe dans quelques maisons loupiacaises et certainement ailleurs quelques témoins de cet épisode, c'est le cas de Gérard Jean et Rosette Dupons en particulier, mais aussi Dédé Rousset.

Gérard Jean se souvient d'un moment agréable : « j'y ai fait 2 ans, on était bien, on était à l'étage et à la récréation on jouait contre le mur du presbytère. L'institutrice habitait au rez-de-chaussée. »

Rosette Dupons garde la même impression : « on était bien installés avec des petits bureaux, j'y ai fait mes premières classes. Pour la récréation, nous étions séparées des garçons, ils avaient leur cour côté nord et les filles nous étions côté entrée de l'église. Nous étions séparés par une rangée de glaïeuls qui faisait barrière. Nous échangeons des petits mots en écrivant sur les feuilles de glaïeul, j'ai le souvenir d'un temps heureux... mon futur mari était dans l'autre cour. J'ai eu comme institutrice Madame Dubourg, elle était dure, comme j'habitais dans le bourg, elle nous accompagnait lorsqu'elle rentrait chez elle à l'école où exerçait son mari ».